

Arrêté n° 2024 - 40C

## ARRETE DU MAIRE Portant le choix d'une entreprise

Le Maire de Thue et Mue ; Vu le code de la commande publique Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,

Il est nécessaire de nettoyer la vitrerie du bâtiment Enfance Jeunesse à Bretteville l'Orgueilleuse-Thue et Mue.

Considérant la proposition de l'entreprise MILE ECLAIR;

## ARRETE

## ARTICLE UNIQUE:

L'offre de l'entreprise MILE ECLAIR est retenue pour effectuer une intervention de nettoyage des vitres au bâtiment Enfance Jeunesse à Bretteville l'Orgueilleuse-Thue et Mue au prix de 1 007,16 € TTC.

Fait à THUE ET MUE, le 22 avril 2024

Le maire, Michel LAFONT

